

Index de l'égalité professionnelle femmes – hommes pour l'année 2024 au titre des données 2023



LA PUBLICATION DE L'INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES – HOMMES

Depuis le 1er mars 2020, les entreprises françaises de plus de 50 salariés doivent publier chaque année un Index de l'égalité professionnelle Femmes/Hommes qui permettra, sur l'ensemble du territoire national, une analyse et un suivi dans le temps de l'évolution de l'égalité salariale. Cet Index se mesure sur une échelle de 100 points.

Dans ce cadre, AVSimulation publie son Index 2023 obtenu par l'évaluation des 4 indicateurs définis par la loi et identiques pour toutes les entreprises :

- Suppression des écarts de salaire entre les femmes et les hommes à postes équivalents ;
- Égalité de chance en matière d'augmentation ;
- Évolution salariale des femmes ayant été en congé maternité ou d'adoption ;
- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au niveau des 10 plus hautes rémunérations ;

En cas d'Index inférieur à 75 points, les entreprises doivent publier leurs mesures de correction et de rattrapage.

Depuis 2022, en cas d'Index inférieur à 85 points, les entreprises doivent fixer et publier des objectifs de progression de chacun des indicateurs n'ayant pas obtenu la note maximale.

L'INDEX D'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES DE AVSIMULATION

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



INDEX 2023 PUBLIÉ LE 1^{ER} MARS 2024 : **92/100**

CI-DESSOUS LE DÉTAIL POUR CHAQUE INDICATEUR SUR L'ANNÉE 2023 :

- INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION : 37/40
- INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES : 35 /35
- INDICATEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ : 15 /15
- INDICATEUR DU NOMBRE DE SALAIRES DU SEXE SOUS-REPRÉSENTE PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS: 5 /10